

# Rapport d'activité 2023





An aerial photograph of a winding asphalt road through a mountainous landscape. The road curves from the top left towards the bottom right. Several cars are visible on the road. To the left of the road, a river flows through a rocky valley. In the background, a large dam structure is visible. The terrain is rugged with sparse vegetation and rocky outcrops.

# Sommaire

Message du Président	04 - 05
Rapport du Directeur	06 - 07
Reflets conjoncturels	09 - 17
Lobbying	20 - 25
Politique patronale	26 - 33
Formation professionnelle	34 - 37
Caisses sociales	38 - 43
Finances et comptes	44 - 49
AVE - Carte de visite	50 - 55

# Expliquer, argumenter, persévérer, convaincre, et puis... recommencer!

En 2023, j'ai pris conscience que la situation des entrepreneurs était souvent mal comprise et sous-estimée. Bien sûr, ce n'est pas une nouveauté pour moi, ni pour vous tous. Cependant, constater que même les milieux supposés nous soutenir pouvaient contribuer à cette incompréhension est particulièrement décevant et amer.

D'un côté, le Valais, c'est-à-dire nous, les entreprises valaisannes, démontrons un dynamisme et une résilience à toute épreuve. L'unité manifestée lors de nos récentes assemblées générales et locales, la convergence des opinions, comme la volonté partagée de faire front commun, nous confortent tout à la fois dans nos missions et notre engagement. De ces discussions et expériences communes, votre comité a extrait ses axes d'actions stratégiques. Les thèmes qui vous préoccupent, les dossiers qui entravent vos activités, ont tous fait l'objet d'analyse et de recherche de solutions.

Ainsi, la problématique des terres – préoccupation constante de notre branche – nous a occupés tout au long de l'année. Nous avons opté pour une action en deux axes:

Premièrement, au niveau cantonal, nous avons essayé de dégager les meilleures pratiques, dans les limites des législations en vigueur; nous avons également précisé que des interprétations restrictives de bases légales supérieures ne constituaient pas encore une obligation. Las. Nous avons dû nous rendre à l'évidence: la profusion législative, la contradiction apparente entre la préservation d'intérêts divers, nous ont empêchés de trouver des solutions réellement utiles pour les entreprises. Nous avons donc tenté de traiter le mal à la source et, par le biais d'une action concertée à l'échelon fédéral, nous avons réussi, grâce à l'efficace intervention du Conseiller national Michael Graber, à convaincre la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national, puis le Conseil national lui-même, de soutenir un postulat demandant précisément au Conseil fédéral de régler ce problème. Le postulat est en traitement et nous espérons un signal clair de Berne à ce sujet.

Afin de répondre, du moins en partie, à la pénurie de main d'œuvre qualifiée

qui frappe notre branche, nous avons opté pour des solutions pragmatiques, mettant sur pied un cours spécifique pour les personnes intéressées à intégrer nos filières de formation mais ne maîtrisant pas encore suffisamment l'une de nos langues cantonales pour y accéder. Une classe pilote sera ouverte dans le Haut-Valais à la rentrée 2024, et nous discutons activement avec l'Office de l'asile pour étendre encore les potentiels bénéficiaires de ce programme.

Nous nous sommes également penchés sur nos relations avec la Région Romandie et la Société suisse des entrepreneurs.

La Formation, dont le maintien de la qualité est le dénominateur commun de nos sections, est l'une des thématiques qui nous lie à la Région Romandie. Il est affligeant de constater que celle-ci doit également se battre au niveau de notre Centrale pour garantir une formation de qualité.

Pour ce qui est de cette dernière, nous avons voulu savoir en premier lieu quelle était véritablement la plus-value apportée par le statut de membre SSE. Notre démarche initiale fut donc d'analyser les montants des cotisations payées à dite association. Par la suite, nous avons examiné les structures de nos entreprises, tenant compte du fait que

des rabais pouvant aller jusqu'à 70% sont octroyés en fonction des masses salariales. Théoriquement parlant en effet, plus l'entreprise est grande, moins ses besoins en prestations SSE sont importants.

Or, l'AVE, par son organisation exceptionnelle et unique, offre déjà toutes les prestations utiles à ses membres. De ce fait, la cotisation SSE semble surfaite pour ces entités.

Autre constat: A la présidence de votre association depuis 2 ans, et décidé à préserver vos intérêts, je dois malheureusement me rendre à l'évidence que 3 sujets qui me tenaient particulièrement à cœur n'ont pas été soutenus par notre comité central.

Il s'agit tant du maintien de l'école de conducteur de travaux ES de Fribourg qui, malgré 100 ans d'expérience, n'a pas retenu l'attention de la faïtière, que de l'adhésion à notre système de flexibilité du temps de travail, introduit dans la CCT valaisanne et sur lequel des réserves ont été émises, de même que pour notre proposition de révision des statuts, transmise le 13 novembre 2023.

Il n'est pas question ici de confrontation, mais simplement de rappeler ce constat si simple: la réalité des entrepreneurs ne peut être décrite que par eux; par conséquent, ne pas les écouter, ne pas vous écouter, est une erreur, et ce quelle que soit la finalité stratégique! Nous sommes actuellement en discussion avec la SSE, de Président à Président, de comité

à comité. Il s'agit pour «la Centrale» de reconnaître vos préoccupations, les solutions qui vous appartiennent et que vous avez souhaitées, tout comme de se montrer digne de la confiance que nous, membres, lui témoignons en versant d'importantes contributions.

Malgré tout, notre branche dispose d'un atout majeur: nous montrons un front uni et savons consulter et nous mobiliser. C'est en montrant des réalisations concrètes sur le plan cantonal, en concrétisant des solutions pragmatiques, que nous pourrons rester précurseurs et continuer de servir au mieux vos intérêts et ceux de la branche!

**Gaëtan Reynard**  
**Président**



# Que diriez-vous d'un petit nettoyage de printemps ?

À chaque déménagement, nous prenons conscience de ce que nous avons accumulé durant toute notre existence. Chaque objet nous raconte son histoire, la raison de son acquisition, les circonstances du moment... Le doux parfum du souvenir nous enivre...

Cependant, l'encombrement est patent, interdisant l'utilisation rationnelle et performante de l'espace pour placer des objets indispensables au présent. Le constat est clair et sans appel : il faut supprimer l'inutile, le superfétatoire, pour prioriser le nécessaire immédiat. Néanmoins, à l'heure du choix, notre esprit s'inquiète, tergiverse et évite tant que faire se peut, avec des justifications captieuses, d'établir un ordre au regard des besoins actuels et futurs.

Je suis convaincu que cette situation vous est familière et vous fera sourire, car vous aurez, comme l'immense majorité des lecteurs, tout conservé en vous tapant sur l'épaule et lançant : « on ne sait jamais, ça pourrait servir... ».

Ceci se transpose également à notre État et, par effet collatéral, à son administration.

Nous avons légiféré à l'apparition d'événements, de découvertes, d'évolution, souvent par réaction et dans l'émotion ; nous avons légiféré pour la défense d'intérêts spécifiques dus à notre formation, notre expérience, nos passions. Force est de constater que l'on a souvent légiféré pour des exceptions et non pour un problème général avéré et récurrent, nécessitant alors impérativement la protection du parapluie législatif. Obnubilés par la situation à régler, nous avons aussi légiféré en négligeant de considérer les impacts sur d'autres textes et biens à protéger. Et l'entrelacement qui en découle complexifie, rigidifie, paralyse notre ordre juridique année après année...

Pour gérer ce corpus législatif dense, au vu également de la complexité des thèmes et de l'évolution exponentielle des sciences, l'Administration engage des spécialistes chargés de défendre pied par pied, are par are, le précieux sésame confié. Et, finalement, l'État s'engluie par la gestion de l'infiniment petit, s'encombre sans répondre aux besoins somme toute généraux de la masse et donc sans procéder à un nettoyage ou à une priorisation des espaces accessibles et nécessaires à préserver.

Cette constatation n'est pas nouvelle, mais me frappa lors de la présentation du programme informatique eConstruction, outil qui générera j'en suis convaincu une accélération des procédures, mais dont la mise en œuvre s'était révélée plus qu'ardue. La chef de service nous révéla en effet toute la difficulté rencontrée puisque pas moins de 30 législations spéciales, s'opposant souvent, furent identifiées lors de sa réalisation.

J'interrogeai donc le service afin de savoir s'il avait profité de cette opportunité pour analyser l'actualité et la pertinence de ces dernières, à l'aune du contexte actuel et des politiques arrêtées par le législateur, pour en faire une priorisation au regard du besoin de protection, de l'impact, du degré de gravité, et finalement profiter en quelque sorte de cette évolution informatique pour procéder à un nettoyage de printemps.

La réponse fut négative et je constatai après réflexion que la grande majorité des dossiers qui occupent notre Association et qui stagnent était ensablée - le terme est un clin d'œil volontaire à une thématique bien connue - par le labyrinthe législatif de notre État. Légifération pour lui-même sans rechercher si des contradictions existent et, le cas échéant, sans établir de priorités.



## Alors que faire ?

Pour imaginer mon propos, je prône une analyse du besoin, de l'efficacité de notre Corpus iuris civitatis, comme l'on admirerait une toile de Monet ou de Van Gogh. En notre qualité de profane, nous nous éloignerions de l'œuvre pour ressentir l'harmonie s'en dégageant ; l'ambiance nous imprégnerait, nous aidant à comprendre le thème général, le ressenti de l'auteur, son état d'esprit. Quant au spécialiste, il s'approcherait d'abord, analyserait et décortiquerait le geste, l'utilisation des pigments et des mélanges, les ombres pour elles-mêmes, la géométrie, etc. Mais, en fin de compte, il faut bien admettre que c'est l'objet dans sa globalité qui détient le titre de chef-d'œuvre.

Il devrait en être de même pour notre temple législatif ; et la vision d'Aristote, considérant que « le tout est plus que la somme de ses parties », me paraît donc ici appropriée. Elle fonde une conception holistique des enjeux de la gestion de notre Etat. En effet, dans un monde en

perpétuelle mutation, d'où émergent des défis complexes et interconnectés, et confrontés à une rapidité qui nous surprend chaque jour, cette approche paraît la seule appelée à s'imposer en décrétant la globalité comme décisive par rapport à l'analyse topique et scientifique de chaque élément. Cette vision intégrale de la réalité favorise une compréhension approfondie des systèmes complexes, et des solutions durables.

### « Le mieux est le mortel ennemi du bien ».

Cette citation de grande sagesse, que l'on doit à Montesquieu, affecte actuellement nos nombreux dossiers. L'humain usera toujours notre « Gaia ». Chaque innovation, découverte ou progrès aura des incidences sur notre environnement politique, social, économique et écologique. Il faudra les conjuguer, en osant affirmer que certains biens sont dominants face à d'autres cas d'antagonisme.

En d'autres termes, c'est une opposition au réductionnisme qui, lui, analyse les phénomènes en les divisant en des parties les plus petites pour comprendre les composants individuels et, fort de ces individualités, légifère en vase clos.

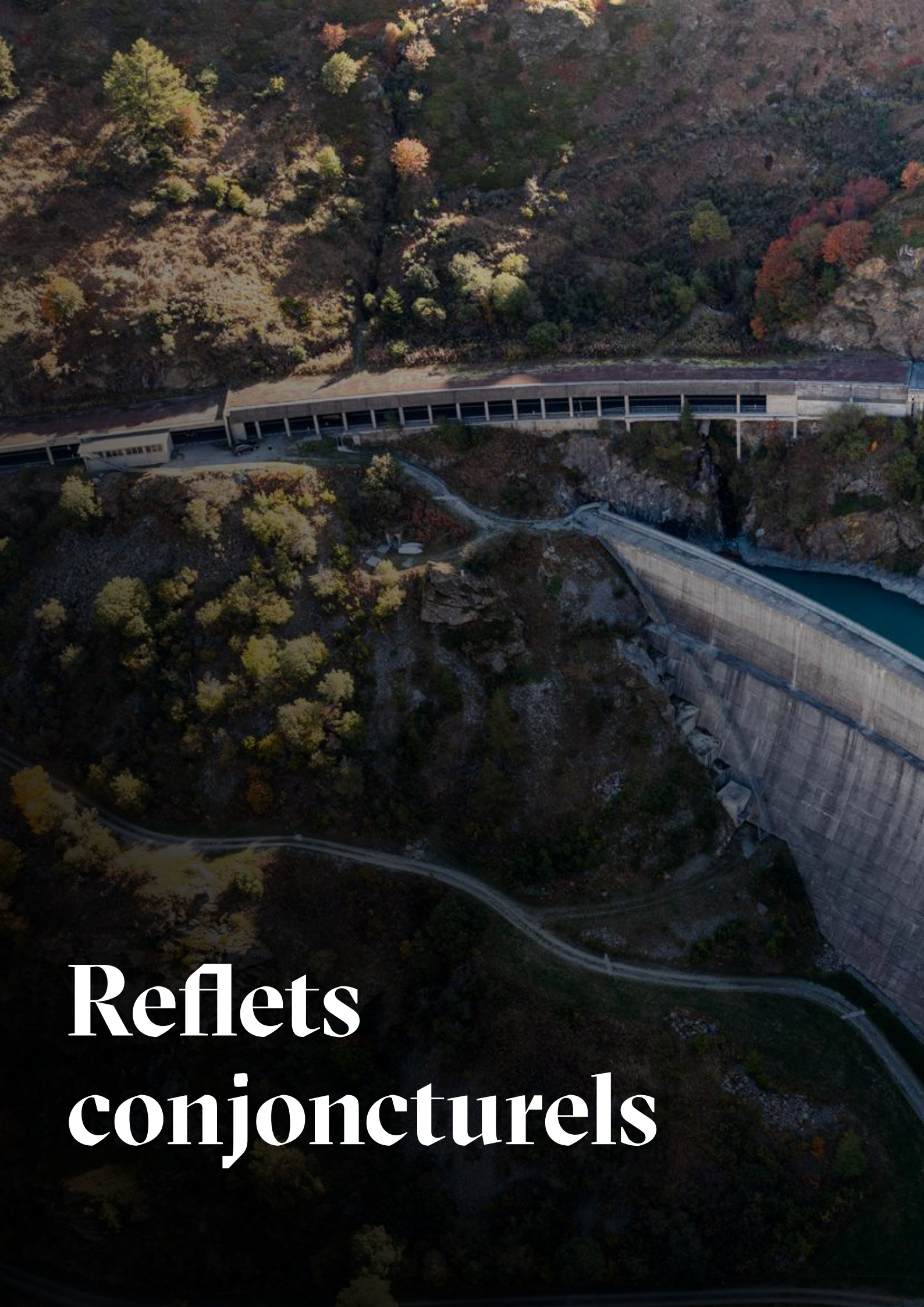
Pour résumer, seule une compréhension globale et intégrée de tous les phénomènes soulignant et déterminant l'importance des relations et des interactions, permettra - en émettant des priorités - de concrétiser pleinement la volonté de la masse qui est supérieure à l'addition des parties.

Il est donc temps de retrousser nos manches, d'avoir le courage de s'atteler à un nettoyage de printemps conséquent, en admirant certes le passé mais, surtout, en vivant le présent pour intégrer et protéger l'avenir.

**Serge Métrailer**  
Directeur







# Reflets conjoncturels



# Contexte mondial et européen

## Croissance mondiale en légère hausse

Le début d'année 2024, tant du point de vue des places financières mondiales que des observateurs, fut plutôt rassurant. Les perspectives se sont faites optimistes, jusqu'à pousser

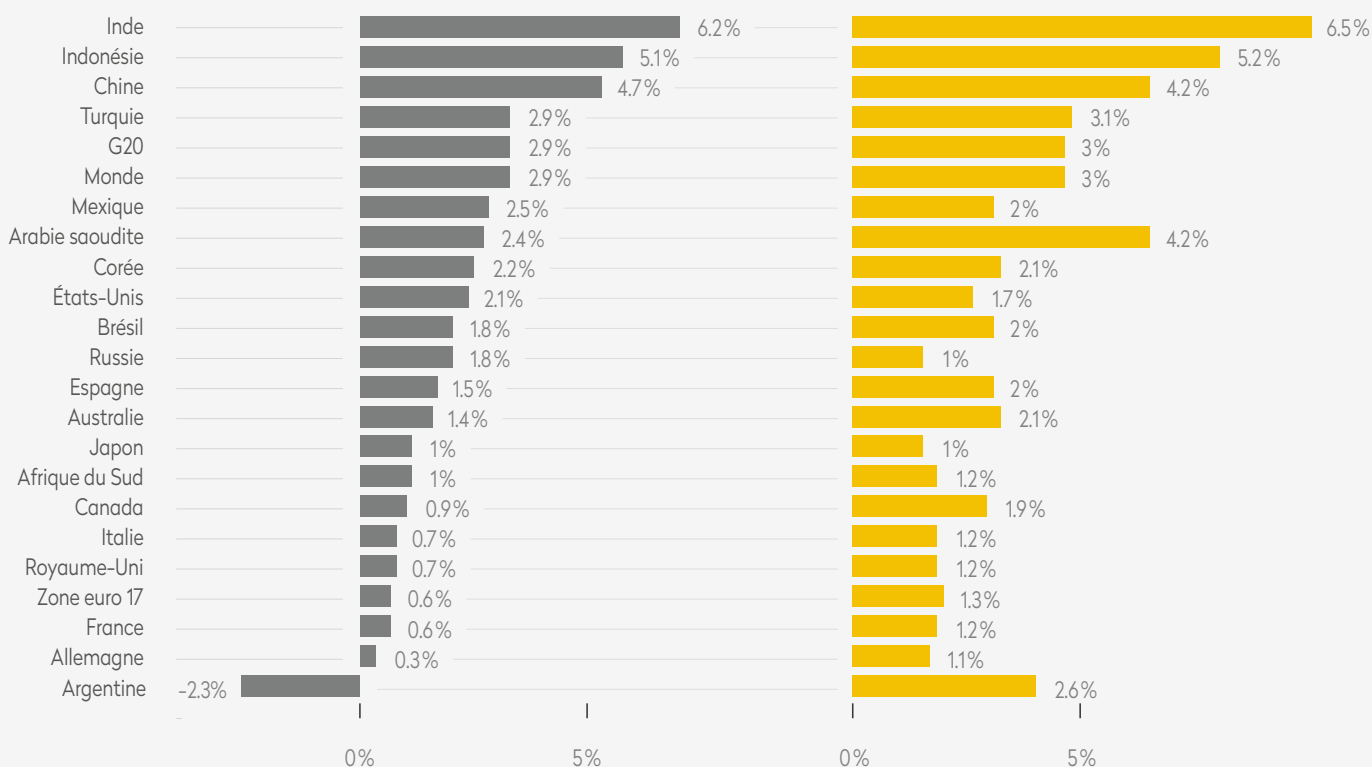
par exemple le Fonds monétaire international [FMI] à revoir ses prévisions pour 2024 à la hausse de 0.2 point de pourcentage par rapport à sa projection communiquée en octobre 2023. La résilience plus forte que prévu de l'économie des États-Unis et de plusieurs grands pays émergents et

en développement, ainsi que l'appui budgétaire mis en place en Chine, expliquent et confortent cette prévision.

La croissance mondiale devrait dès lors atteindre 3,1% en 2024 et même 3,2% en 2025. Cette perspective positive est mitigée par une comparaison avec la

## Projections de croissance du PIB réel pour 2024 et 2025

Glissement annuel en %



moyenne historique de croissance de 3,8 %, établie entre les années 2000 et 2019. En effet, le contexte que connaît l'économie mondiale, avec le niveau élevé des taux directeurs appliqués par les banques centrales pour lutter contre l'inflation, le retrait de dispositifs d'aide budgétaire qui influe sur l'activité économique dans un contexte de fort endettement, et la faiblesse de la croissance tendancielle de la productivité, pèsent encore lourdement. Cependant, l'inflation ralentit plus rapidement que prévu dans la plupart des régions, sous l'effet des mesures visant à résoudre les problèmes liés à l'offre et du resserrement des politiques monétaires. L'inflation globale au

niveau mondial devrait tomber à 5,8 % en 2024 et à 4,4 % en 2025, année pour laquelle les prévisions ont été revues à la baisse.

De nombreux signaux positifs, tels qu'une désinflation plus rapide que prévu et une politique budgétaire plus souple, incitent les économistes à tabler sur la possibilité d'un atterrissage en douceur. Cependant, les facteurs pouvant faire pencher négativement l'économie mondiale sont toujours présents et demeurent incontrôlables. Du côté négatif, le FMI cite par exemple : « Une inflation sous-jacente plus persistante ou de nouvelles flambées des prix des produits de base dues à

des chocs géopolitiques, y compris la poursuite des attaques en mer Rouge, et à des perturbations de l'offre, pourraient prolonger le resserrement des conditions monétaires. » De même, l'aggravation des difficultés du secteur immobilier en Chine ou, dans d'autres pays, un virage déstabilisant vers des hausses d'impôts et des réductions des dépenses, pourraient également être à l'origine de taux de croissance décevants.

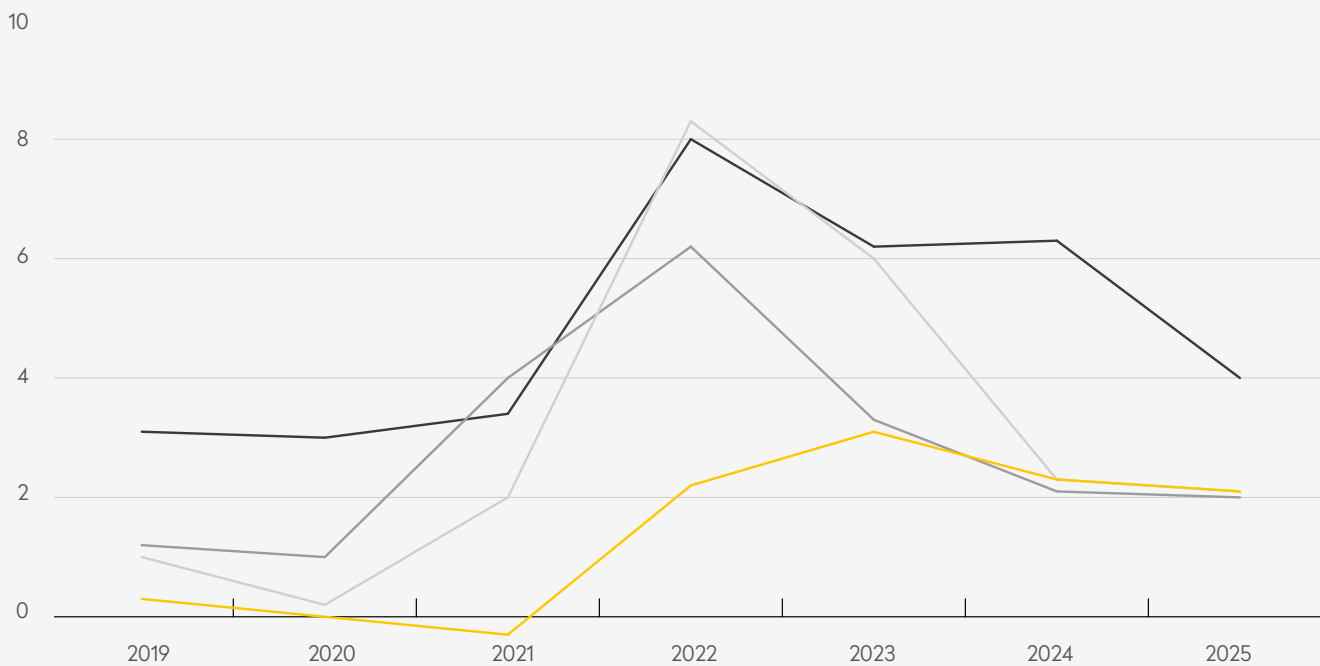
Enfin, sur le front de l'emploi, l'impact de la révolution numérique n'est pas encore totalement analysé et pourrait influencer fortement sur les perspectives.



### Inflation globale

Glissement annuel, en %

■ Zone euro   ■ Japon   ■ États-Unis   ■ G20



Source: OCDE

# Contexte suisse

## Croissance inférieure à la moyenne

Au niveau national, et même si l'économie suisse fait figure d'exception en Europe, le groupe d'experts mandaté par le seco s'attend à une croissance du PIB nettement inférieure à la moyenne. Pourtant, la croissance suisse, dans le sillage de la reprise progressive de l'économie mondiale, devrait opérer un retour à la normale en 2025.

L'économie suisse a cependant encore connu une évolution positive modérée au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, soutenue principalement par le secteur des services. En revanche, la valeur ajoutée a fléchi dans l'industrie manufacturière, en particulier dans l'industrie chimique et pharmaceutique.

Les capacités de productions industrielles moins exploitées et les coûts de financement en augmentation en particulier, grèvent la dynamique

d'investissement. Par contre, la consommation privée devrait continuer de soutenir la croissance, grâce notamment à la situation favorable sur le marché du travail et au recul de l'inflation.

Comme dans d'autres pays, l'inflation a ralenti en Suisse, notamment en raison des prix de l'énergie et de l'appréciation du franc. En moyenne pour 2024, elle devrait reculer à 1,5% (prévisions de décembre: 1,9%).



## Prévisions conjoncturelles pour la Suisse

sauf ment. contraire, variation en %, contributions en points de pourcentage,  
PIB et composantes: valeurs réelles désaisonn.; commerce extérieur: sans objets de valeur

	2022	2023	2024*	2025*
<b>Produit intérieur brut (PIB) et composantes, valeurs corrigées des événements sportifs**</b>				
PIB	2.5	1.3	1.1 (1.1)	1.7 (1.7)
Consommation privée	4.2	2.1	1.2 (1.1)	1.3 (1.3)
Consommation de l'État	-0.8	-0.5	0.3 (-1.0)	0.7 (-0.6)
Investissements dans la construction	-5.5	-2.1	0.5 (0.9)	1.9 (1.9)
Investissements en biens d'équipement	4.6	-1.9	-0.7 (1.3)	3.5 (3.1)
Exportations de biens	4.0	4.8	3.3 (2.7)	3.8 (4.1)
Exportations de services	6.0	3.4	2.4 (2.4)	3.2 (3.2)
Importations de biens	7.6	0.6	2.9 (2.5)	3.6 (3.5)
Importations de services	4.3	14.7	2.0 (2.0)	4.6 (4.6)
<b>Contributions à la croissance du PIB, valeurs corrigées des événements sportifs**</b>				
Demande intérieure finale	2.3	0.5	0.6 (0.8)	1.5 (1.3)
Commerce extérieur	-0.2	-0.3	0.6 (0.5)	0.2 (0.4)
<b>Marché du travail et prix</b>				
Emplois en équivalents plein temps	2.7	2.0	0.9 (0.6)	1.0 (1.0)
Taux de chômage en %	2.2	2.0	2.3 (2.3)	2.5 (2.5)
Indice des prix à la consommation	2.8	2.1	1.5 (1.9)	1.1 (1.1)
PIB, non corrigé des événements sportifs	2.7	0.8	1.5 (1.5)	1.3 (1.3)

Sources: OFS, SECO

\*Prévisions du 19.03.2024 du Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions. Prévisions du 13.12.2023 entre parenthèses.

\*\*Sont concernés par les effets des événements sportifs: PIB, exportations de services, importations de services, commerce extérieur.

# En Valais et dans le secteur principal de la construction

## Normalisation économique et ralentissement conjoncturel

En 2022, le Valais connaissait une très forte croissance économique. 2023 aura été décevante en comparaison, mais tout à fait conforme aux réalités vécues dans le reste du pays et largement au-dessus des performances de nos pays voisins. La BCVs explique ce ralentissement principalement par l'affaiblissement progressif de la reprise après COVID ainsi que par un reflux de la croissance fulgurante vécue ces dernières années par le secteur pharmaceutique dans notre canton.

Au niveau du PIB, le Valais semble s'inscrire dans la tendance nationale d'une faible croissance, tout en se positionnant légèrement sous la moyenne suisse en 2024.

A noter que le marché des exportations a globalement reculé en 2023 au niveau cantonal, tout en enregistrant une forte croissance en direction des Etats-Unis et de la Chine. Le secteur des exportations de véhicules a connu la plus forte hausse [+90,8%] par rapport à la même période de l'année précédente. Le même secteur enregistrerait une baisse de 2,5% au niveau national.

Du côté de la construction, la SSE indique dans sa première enquête

trimestrielle s'attendre pour 2024 à une « année charnière », et ce dans un contexte de grande incertitude conjoncturelle au niveau mondial, européen et national; et les prévisions pour 2024 mettent en lumière plusieurs tendances clés. D'une part, l'augmentation des coûts de construction et des taux d'intérêts crée un environnement difficile pour le secteur. D'autre part, la résilience des revenus annuels et la stabilité de l'emploi démontrent une certaine capacité d'adaptation.

L'année 2023 a été marquée par des hauts et des bas significatifs pour le secteur de la construction en Suisse. Alors que le dernier trimestre a vu une baisse du chiffre d'affaires, l'année dans son ensemble a enregistré une légère croissance. D'octobre à décembre 2023, le secteur a subi un recul de 1,1% de son chiffre d'affaires, le ramenant à 6,1 milliards de francs suisses. Cette période a également été témoin d'une baisse de 2,8% des entrées de commandes, s'établissant à 5,3 milliards de francs. Ces chiffres traduisent une diminution de la demande et une possible réticence des investisseurs face à l'incertitude économique

Malgré un quatrième trimestre difficile, l'année 2023 a connu une augmentation nominale des recettes de 0,7% pour atteindre 23,3 milliards de francs suisses.

Cependant, cette augmentation doit être nuancée par une inflation de 1,6%, ce qui implique une baisse effective de 0,9%. Les entrées de commande ont également souffert d'une baisse annuelle de 4% pour s'établir à 22,7 milliards de francs.

Le secteur de la construction a maintenu un taux de chômage stable à 3,4%, malgré les fluctuations économiques. Cette stabilité est en partie due à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, qui incite les entreprises à conserver leurs employés. Cette tendance reflète la nécessité pour les entreprises de construction de s'adapter à un marché du travail serré, tout en assurant la continuité de leurs opérations.

Pour le premier trimestre de 2024, la SSE prévoit une baisse de 0,5% des revenus. Cette prévision s'inscrit dans un contexte de coûts de construction croissants et de taux d'intérêts plus élevés, qui pourraient impacter négativement le secteur. Cette anticipation suggère que les entreprises de construction devront faire face à des défis financiers accrus, notamment en matière de financement de projets et de gestion des coûts.





# Rapport de gestion

## Notre avenir sous le feu des projecteurs

De profondes mutations surviendront à moyen terme. En effet, toute une génération de collaborateurs va arriver à la retraite, notamment le directeur et 2 sous-directeurs. Quant aux enjeux et besoins des entreprises, en constante évolution, ils nécessiteront que l'association y porte son attention et fournisse des pistes appropriées. Dans ce contexte, le Comité a organisé un séminaire extramuros pour analyser les structures actuelles, l'évolution du métier au regard du contexte économique, du contexte associatif, du contexte social et, donc, la nouvelle architecture de cette vieille dame qu'est l'AVE.

Formation, assurances sociales, concentration d'entreprises, évolution cantonale, technique, juridisme, relève, bilinguisme furent autant de points passés à la loupe. Les défis sont nombreux; le futur demeure toujours aussi difficile à prévoir et les dernières années nous l'ont hélas démontré. Guerre, pandémie, manque de matières premières, inflation, technologie... ont secoué le monde entier; et notre pays a fait preuve d'une résilience extraordinaire face à des changements toujours plus rapides et impactants. Au centre de ce marasme, votre association, dont la seule et unique ambition demeure et demeurera celle de servir ses membres et de s'adapter en conséquence.





An aerial photograph of a valley. In the foreground, a wide, light-colored river flows from the bottom right towards the center. To the left of the river is a lush green field with a small wooden structure. The middle ground shows a mix of green fields, trees, and a small town or village. In the background, a large, steep mountain rises, covered in dense green forest. The sky is a pale, overcast blue.

# Lobbying

Dans le paysage politique, législatif et économique actuel, véritable labyrinthe pour les entreprises, les associations patronales jouent un rôle crucial. Pour influencer les décisions politiques et législatives et, de surcroît, leur bonne application par la suite, elles doivent mettre en œuvre des stratégies de lobbying efficaces.



# L'AVE, partenaire à part entière

Un des premiers points consiste notamment à faire reconnaître l'AVE comme un partenaire à part entière dans des domaines généraux et spécifiques.

C'est ainsi que nous avons unifié nos codes, notre image, notre façon de communiquer, afin que tant les lecteurs attentifs que les partenaires habitués ou novices identifient très rapidement les actions de notre association. La refonte

de notre site internet, avec de nouvelles couleurs, non plus cantonales mais bien plus professionnelles avec le jaune typique de nos machines de chantier, a déjà permis d'effectuer une dichotomie entre une pseudo-administration cantonale et un véritable défenseur de l'économie et des entreprises.

Si ceci est un premier pas, il convient surtout que nos démarches soient

considérées comme pertinentes et nécessaires à la construction d'un avis, d'un projet ou d'une législation. Dès lors, la connaissance des dossiers, la disponibilité, mais aussi le courage d'affronter et de dénoncer parfois des situations iconoclastes s'avèrent, dans cette optique, primordiaux.

# La communication, un facteur clé

De ce fait, l'AVE a renforcé ses compétences en communication, afin que l'ensemble de ses piliers s'inscrivent dans une même direction et que chaque intervention démontre, par le travail effectué, la force et la justesse de ses revendications. Un véritable syndicat raisonnable et raisonné.

Notre partenariat avec Canal 9, notre journal Construire ensemble, notre site internet - véritable outil d'information tant pour les professionnels que pour les privés - contribuent à cette notoriété, si importante pour diffuser nos messages.

Les rencontres avec les partenaires de tous milieux sont par ailleurs indissociables du

succès d'un lobby réussi. Pour ce faire, les relations personnelles et professionnelles avec les décideurs, les législateurs, les régulateurs et les administrations sont des éléments fondamentaux du lobbying AVE. Se rencontrer, débattre, s'écouter, partager... conduisent à trouver des axes communs pour avancer dans la bonne direction.

En 2023, nous prônions de construire des ponts avec nos partenaires. Cette année, nous avons consolidé nos actions en les dirigeant non pas uniquement sur des demandes de soutien, mais aussi sur des offres d'appui que nous sommes évidemment prêts à apporter lorsque les projets nous paraissent aboutis. Une

parole, une action, un travail, voilà la partition que nous réécrivons chaque jour.

Rencontres avec les Conseillers d'État, les chefs de service, avec des présidents de communes, des parlementaires fédéraux, et ce quelles que soient leurs couleurs politiques, contribuent à une certaine familiarité, une facilité à débattre sans tabou dans le respect de l'autre, tout en essayant de convaincre avec détermination: les marchés publics, la loi sur les constructions, les améliorations foncières, l'e-Badges, la convention collective de travail, la formation... furent autant de dossiers qui réclamèrent de nombreuses séances mais qui, gentiment, sont sur la bonne voie.



# Marchés publics

## Une nouvelle loi pour un nouvel élan

La nouvelle législation est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il s'agira désormais de l'appliquer selon l'esprit. Si nous n'avons pas réussi à imposer toutes nos idées, nous avons pu expliquer et faire comprendre, ce qui est extrêmement important, les particularités de notre branche qui étaient, à notre grande surprise, méconnues de certains juristes et de représentants de l'Etat.

Cette législation, au regard de celle de nos homologues cantonaux, est tout à fait novatrice. Elle démontre très clairement que le législateur a enfin assimilé que le low cost, souvent source de déconvenues, était bien plus coûteux sur la durée qu'un ouvrage un peu plus cher mais réalisé par des entreprises de qualité, bien structurées et avec du personnel bien formé.

Désormais, la Loi et l'Ordonnance détaillent davantage la volonté du canton du Valais en matière de marchés publics, souhaitant non pas pénaliser, mais privilégier les entreprises expérimentées et formatrices. De ce fait, l'équation « prix > qualité » est un passé dépassé.

La sensibilisation auprès des maîtres d'œuvre publics est en marche. Dite législation doit dès lors s'appliquer le plus rapidement possible, exsuder dans chaque soumission et ancrer définitivement ce changement de paradigme que l'AVE soutient depuis 1996.

## Rationalisation des procédures: Eviter du travail inutile et sans plus-value

Il est temps de rationaliser les procédures qui pèsent inutilement sur notre bonne marche administrative. C'est ainsi qu'inviter 10 entreprises pour des travaux

de moins de 100'000 francs n'apporte aucune plus-value, bien au contraire. Le gré à gré concurrentiel, désormais scellé dans la loi avec 3 offres de référence, et ce jusqu'à une valeur de 300'000 francs, doit être utilisé le plus souvent possible. Les maîtres d'œuvre ont des compétences métier pour connaître et établir des soumissions pour ce genre de travaux et choisir, avec bon sens, les entreprises qui les effectueront.

Nous avons réussi à sensibiliser avec succès le service de la mobilité, lequel appliquera cette année, et pour des seuils plus importants qu'auparavant, les procédures autorisées par la Loi sur les marchés publics. Et nous nous en réjouissons. Gageons que ce bon sens sera un exemple pour les autres entités, qu'elles soient cantonales ou communales.

# Ressources minérales et recyclage

## Approvisionnement et utilisation des matériaux recyclés

Ce dossier, comparable à un long serpent de mer, est malheureusement loin d'aboutir, tant s'en faut.

Et pourtant, nous avons déployé nos efforts dans toutes les directions possibles et auprès de toutes les entités politiques et administratives. Mais, comme disait Sartre, «l'enfer c'est les autres». En effet, à chaque interpellation ou rappel de certaines responsabilités, la litanie est la même: ce n'est pas nous, mais... les législations et autonomies fédérales, cantonales et/ou communales.

Personne n'a de solution à cette problématique alors que le constat est partagé et que les effets de cette inaction sont conséquents et s'amplifient à chaque instant. Tout le monde est perdant, mais tous semblent s'en accommoder. Désespérant!

Après être intervenus au niveau cantonal et avoir convaincu le Parlement en 2018 de définir clairement les rôles dans le plan d'aménagement territorial en matière de décharges et de carrières, nous pensions que les autorités, fortes de cette mission, s'engageraient. En 2020, après avoir rallié une nouvelle fois l'adhésion du Parlement sur la nécessité de pouvoir utiliser, de manière plus flexible, les matériaux nobles issus de terrassements – que sont nos terres – nous estimions que l'administration aurait à cœur de trouver des solutions et de les concrétiser.

Las! Quelle ne fut pas notre surprise de constater que, lorsqu'un obstacle s'aplanissait, un nouveau surgissait, insurmontable...

Force est de relever que nos administrations sont des pongistes d'excellence qui se renvoient la balle à qui mieux-mieux. Dernière preuve en date: le Conseil fédéral par ses services. En effet, ayant pris note que toutes les interdictions d'extraction en cours d'eau ou en nappe, ainsi que d'utilisation de matériaux propres en zone agricole, prenaient leurs sources dans le droit suisse, nous fûmes les instigateurs d'un postulat déposé à Berne et à l'unanimité par la Commission aménagement du territoire. Celui-ci demandait au Gouvernement de trouver des solutions pour assurer le développement de l'économie circulaire appelée de nos vœux. La réponse fut sans appel: l'aménagement du territoire n'est pas de notre compétence, mais appartient aux cantons; en conséquence, adressez-vous aux bonnes autorités...

## Développer l'économie circulaire

Pour concrétiser la promotion de l'économie circulaire, si nécessaire pour réduire l'empreinte carbone de manière tangible, il faut en premier lieu déceler les freins. Et ces derniers sont nombreux, et sur des plans législatifs différents. Notre légifération aiguë a placé notre pays tout entier sous une coupole de protection qui empêche sa mise en place. La vision réductionniste actuelle, qui veut que chaque législation

propre mérite d'être respectée dans son intégralité, sans exception, nous conduit droit dans le mur.

Or, par l'évolution des technologies, les incidences sur certains biens que nous souhaitons protéger sont réduites à un taux acceptable.

Ainsi, en assurant la possibilité d'ouvrir des centres de tri de proximité, d'utiliser les terres recyclées et propres ainsi que les matières premières à disposition, les trajets riches en dioxyde de carbone sont minimisés tout comme les risques qu'ils engendrent, qu'ils soient sécuritaires, par des encombrements routiers, ou structurels par un phénomène d'usure des revêtements qui génère des besoins en rénovation conséquents. Sans oublier les nuisances pour la population, en termes de bruit et particules fines notamment.

Osons la réflexion d'extraire des sables de la nappe phréatique, des cours d'eau, en décrétant l'approvisionnement des besoins par des circuits courts comme essentiel et prépondérant par rapport à certaines protections issues de l'environnement ou autre.







# Politique patronale



# Partenariat social : CCT valaisanne 2024-2025

## Une flexibilité accrue et de nouvelles mesures progressistes

Mécontent de l'attitude de nos partenaires qui, lors des pourparlers en fin d'année 2022, déniaient aux entrepreneurs la possibilité de compenser une partie des augmentations données préalablement, et fort du mandat conféré lors des assemblées locales, le comité avait décidé de renégocier la convention collective valaisanne afin d'y apporter des nouveautés et transcrire la vision patronale de la profession. Il s'agissait également, par cette volonté, de faire comprendre aux syndicats que le partenariat social n'était pas unidirectionnel, et que la devise «tout prendre, ne rien rendre et encore prétendre» n'avait pas d'existence dans la branche. Ainsi, tout a été construit – et bien construit – par des accords où chacune

des parties a tenu compte des intérêts légitimes de son partenaire. Le projet AVE a été concrétisé et conclu, de haute lutte il faut bien l'admettre, avec le représentant d'UNIA au niveau suisse. Le projet définitif permet d'atteindre nos objectifs tout en gardant une concordance avec la convention nationale, source primaire de notre droit associatif, ce qui est une bonne chose finalement.

La flexibilité, intégrée jusqu'ici uniquement dans un protocole d'accord en 2008, est désormais cristallisée dans une convention collective. Elle intègre le temps de voyage dans le cadre du temps de travail que doit fournir l'employeur à son travailleur. Cette inclusion permet de mieux adapter l'activité de la branche en fonction des incidents climatiques, politiques, économiques... malheureusement en constante augmentation : reports de

travaux de dernière minute, canicule, intempéries, règlements communaux restrictifs notamment.

De même, le nouveau contrat est progressiste, puisqu'il traite de la canicule en proposant une réduction d'horaire – celui-ci étant limité au matin – pour préserver la santé des travailleurs, assumer les responsabilités face au client et éviter des horaires colossaux pour respecter les délais. Désormais, la balle est dans le camp des politiques afin de faire reconnaître la canicule comme un événement extraordinaire générant des effets juridiques supérieurs aux législations communales pendant la durée avérée du phénomène. Une commission ad hoc nommée par le canton est à pied d'œuvre pour étudier les conséquences de la canicule sur les travailleurs et proposer des solutions. Nous sommes persuadés que la population devrait comprendre que certaines nuisances seront inévitables pendant une courte période, mais dans un but des plus louables.

## La formation en point de mire

La formation également est au cœur du texte révisé puisqu'il offre la possibilité de déroger à certaines dispositions en matière de salaire lorsque l'entreprise s'engage à former des travailleurs dont les connaissances ou le parcours, empêchent de les qualifier directement. La filière de l'apprentissage étant hélas insuffisante pour combler les départs à la retraite des «boomers», le but de la démarche est non pas l'utilisation pure et simple de bras, mais la formation de ces forces de travail, dans une perspective d'intégration à moyen et long terme.





Lors de cette négociation, les syndicats valaisans n'ont fait part d'aucune proposition ou revendication. C'est pourquoi l'activisme développé par UNIA en fin d'année, sur la problématique nationale des salaires, démontre une nouvelle stratégie rompant avec la philosophie qui a toujours fait ses preuves dans notre canton.

Prendre pour témoin la presse, avec des arguments fallacieux censés faire passer des faiblesses pour des combats justifiés est, à notre sens, totalement hors de propos. Nous espérons retrouver bientôt

des partenaires fiables qui osent prendre leurs responsabilités face à leur base sans recourir, après des négociations sans heurts, à une 3<sup>e</sup> mi-temps systématique, avec la population comme arbitre.

Caisse de pension, contrats collectifs d'assurance maladie, de retraite anticipée, 2<sup>e</sup> pilier, parcours de sécurité, badge... ont été le fruit de discussions à l'interne, de confrontations d'idées, et non pas d'articles ou d'interviews dans les médias. Nous caressons l'espoir que la sagesse des anciens et leur héritage inspirent la nouvelle génération.

## e-Badges

Au moment de l'introduction en 2013 de la responsabilité «solidaire», l'AVE avait été novatrice en proposant dans un premier temps un registre suffisant à démontrer que le devoir de surveillance des entreprises inscrites envers leurs sous-traitants avait été dûment effectué, ne présentait aucune anomalie et que, de ce fait, aucune responsabilité en la matière ne pouvait leur être imputée. Par la suite, ce registre a été transposé dans le projet badge du secteur principal de la construction, lequel a été reconnu par le canton puisque, par leur inscription, les entreprises n'avaient plus l'obligation de déposer des attestations en matière de paiement des charges sociales et de respect des conventions collectives, du moins si leur voyant était au vert.

Un nouveau pas a été franchi au moment de la nomination de M. Mathias Reynard

au Conseil d'État, avec l'ambition novatrice et unique en Suisse de concrétiser un badge électronique entre l'Etat du Valais et toutes les commissions paritaires du gros et du second œuvre. Les travaux, qui paraissaient simples sur le papier, se sont avérés plus complexes dans la réalité. En effet, la compréhension des objectifs de chacun a nécessité de multiples discussions; mais les négociations ont finalement permis de dégager un projet abouti qui devrait voir le jour de manière effective en 2025. L'ARCC est le représentant des commissions paritaires et, donc, le partenaire de l'Etat du Valais dans la concrétisation de ce dernier.

L'Association e-Badges a quant à elle vu le jour et les contingences financières et de gouvernance ont été réglées; reste donc à jouer la partition

informatique pour la mise en œuvre de cet outil. Contrôle de probité en matière de conventions collectives et de paiement des charges sociales, lutte contre le travail au noir et illégal par des vérifications facilitées, promotion d'une branche qui affirme vouloir défendre les entreprises vertueuses et qui ne craint pas, si les conditions sont remplies, la concurrence, tels en sont les buts avérés. Une plus-value également matérialisée par l'union des forces «public-privé» pour des partenaires ayant les mêmes ambitions.



## constructionvalais

2023 aura été pour constructionvalais une année particulière, avec l'accueil d'un nouveau représentant de l'AVE en la personne de Frédéric Debons, appelé à succéder à Raoul Zengaffinen, lequel a quitté ses fonctions de membre du comité de l'AVE en juin 2023. L'implication de ce dernier, qui a permis de véritablement assurer une représentativité haut-valaisanne au sein du comité de constructionvalais, a été saluée par l'association et ses représentants.

constructionvalais continue d'assumer son mandat de porte-parole de la branche dans son ensemble en coordonnant prises de position et suivi de dossiers stratégiques pour toutes ses associations membres. Son comité a ainsi par exemple réussi à dégager et porter une voix unie lorsqu'il a fallu accompagner la révision de la Loi cantonale sur les constructions et contrer les volontés de l'administration de remettre en question des compromis durement acquis et concrétisés par le Grand Conseil en 2018.

Les nombreuses commissions de l'association poursuivent leur travail de veille et d'anticipation, comme dans le domaine de l'énergie, en participant activement aux travaux initiés par l'Etat du Valais et devant mener à la mise en œuvre d'un centre cantonal de compétences en rénovation énergétique.

# Société suisse des entrepreneurs

## Vivre ensemble et à l'écoute des intérêts communs

Notre association faitière est censée défendre l'intérêt de ses membres, dans leur globalité, au regard des particularités du tissu économique, géopolitique et social. En effet, le vivre ensemble est primordial et, pour ce faire, il convient d'appliquer ce que la Constitution suisse prône dans son préambule, à savoir que « la force du pays se mesure à la qualité de vie du plus faible de ses membres ». Une déclaration de respect des minorités avec, comme mot d'ordre, solidarité.

La SSE est une association de membres et non d'associations. Seuls les membres ont des droits et peuvent influencer sur sa bonne marche. Elle est divisée en régions auxquelles elle attribue des délégués, qui sont organisées selon un mode de fonctionnement déterminé par la région elle-même.

Les sections ne sont pas membres de la SSE et n'ont aucun droit sur cette dernière. Elles n'existent pas dans les statuts en qualité d'organes et aucun article ne leur confère une position déterminée.

Ce principe d'organisation veut donc qu'il y ait une indépendance très claire entre la faitière et les associations cantonales. Si l'intérêt national doit être défendu par l'association centrale, après une véritable pesée des intérêts de toutes les particularités qui composent la SSE, il n'est pas pertinent que celle-ci fasse preuve d'ingérence dans les affaires cantonales.

Sa mission est de maintenir l'équilibre très précaire entre la diversité - localisation, taille, activité - que représentent les membres de l'association. Elle se doit d'être à leur service et non vivre par elle-même pour elle-même. Or, force est de constater qu'elle tente de plus en plus de vouloir imposer une organisation pyramidale et des quasi-secrétariats qui devraient la consulter avant d'entreprendre, appliquer la bonne parole et, surtout, défendre sans mot dire les conceptions du comité central, voire de l'administration centrale. C'est en fait promouvoir un fonctionnement à l'UNIA, où les régions sont des employées de la centrale avec une hiérarchisation claire !

Ce n'est pas la structure qu'ont voulue nos pères fondateurs, préférant une confédération d'intérêts marquée par les différences et par des statuts et solutions diversifiées. En effet, seules les sections et leurs comités - et finalement les membres - sont à même de déterminer les meilleures décisions pour leur canton, respectivement région. De ce fait, que ce soit en matière de conventions collectives, formation, lobbying politique, économique et social, la SSE a pour mandat d'informer ; quant à la base, elle se doit d'analyser, d'intégrer et finalement décider si les propositions dégagées sont pertinentes pour chacun des territoires.

Nous avons eu de nombreuses discussions avec l'organisation centrale et le comité sur des dossiers pour lesquels l'approche défendue, respectivement imposée par la SSE, ne correspondait ni aux attentes, ni aux intérêts particuliers de notre région.

Les membres AVE payent plus de 740'000 francs de cotisations à la SSE et sont donc en droit de savoir - mis à part les intérêts « communs » - quelles sont les prestations topiques, quelle est l'écoute que leur donne l'association sur les sujets qui leur sont propres et la mesure de son appui sur des dossiers locaux.

C'est une réflexion que nous menons actuellement et qui sera poursuivie. La SSE doit démontrer ce qu'elle apporte, concrètement et quantitativement, afin que nous puissions véritablement nous engager avec elle.

# Région Romandie

## **Le fameux « qui suis-je ? où vais-je ? » de Socrate et Platon a occupé la Région Romandie qui a reconduit sa réflexion durant ce millésime.**

Elle a ainsi poursuivi son analyse sur son organisation et son mode de fonctionnement, eu égard aux diverses révolutions intervenues. En effet, les nouvelles formations prévues par le Masterplan [contremaître, conducteur de travaux, chef d'équipe en particulier], ont demandé un gros travail de coordination pour assurer les meilleures bases à notre relèvement.

Ces mutations, pas forcément souhaitées par les sections romandes, ont également démontré la nécessité d'anticiper et de s'engager en amont pour être proactifs et influents dans les futurs projets que l'administration centrale souhaite proposer. En effet, le nouveau « CFC planificateur » porté un

peu hors sol par un groupe de réflexion et déjà annoncé à grand fracas ou, notamment, les modifications survenues dans la formation des machinistes, avec des commissions de la Suva et de la KBMF, sans représentation romande, occultant de fait l'expérience de la Romandie qui fut précurseur en la matière, ne sont pas unitaires et démontrent un manque de considération à l'égard d'une minorité, lui imposant de se fédérer.

Pour cimenter cette union et coordonner les actions, les commissions de formation devraient être gérées par le secrétariat général de la Romandie afin d'assurer une fluidité des informations, une anticipation des réactions, et d'avoir enfin une influence au niveau Suisse.

Pour le surplus, les structures, défis et problèmes que rencontre individuellement chaque association font qu'il est difficile de dégager une

politique commune. Dès lors, jouer une partition unanime et défendue par tous, soit par solidarité ou conjonction d'intérêts, n'est pas aisé. Le succès amènera certainement de plus grandes actions, mais la politique des petits pas est nettement plus pertinente que celle de vouloir tout embrasser sans pouvoir maîtriser.

Le financement de la région Romandie est également le nerf de la guerre car, pour pouvoir être autonome et performant, un outil administratif conséquent est indispensable. Son président actuel, Germain Wicht, et le nouveau secrétaire général, M. David Valterio, sont les porte-parole de la Romandie. Du sang neuf, sans a priori, sera certainement un atout pour appréhender les nouveaux dossiers et les défendre.







# Formation



# Eduquer, instruire, former : une mission primordiale

Apprendre un geste, faire comprendre pourquoi et pour qui on l'effectue, connaître les origines de son exécution, ses dangers et ses avantages, mais surtout faire aimer le travail bien réalisé, gage de durabilité et de sécurité, voilà le programme inculqué par l'AVE, que nous conjugons avec nos partenaires depuis 105 ans maintenant.

Depuis son origine la formation a en effet toujours été au cœur des réflexions et un moteur essentiel de notre engagement.

Le monde change. La science avance. Si les principes de base demeurent, leur traduction évolue et modifie non pas l'objet même de notre savoir-faire, mais la façon de le décliner. Le maçon d'aujourd'hui, tout comme celui d'hier, réalise toujours des routes, des bâtiments, des ponts... mais de manière différente. L'électronique, la digitalisation, les aides technologiques font que les compétences de la relève ne peuvent plus se résumer à une agilité des mains et un corps robuste.

En 2023, il a fallu accepter la révolution du Masterplan. Cette réforme globale avec ses changements de paradigme

a débuté et apportera, espérons-le, des améliorations.

- Le diplôme cantonal de chef d'équipe a vécu. Il est désormais remplacé par un brevet fédéral géré par la SSE. Les écoles, dont notamment la nôtre, ont dû s'adapter afin que l'enseignement qu'elles dispensent s'y conforme et influe positivement et en finalité sur la réussite. Nous ne pouvons que louer les précurseurs qui mirent initialement sur pied cette formation dans notre canton et qui a vu, depuis le début des années 80, se succéder des volées de candidats. Elle a permis à des maçons de devenir des leaders, de prendre leurs responsabilités et de poursuivre, pour certains, une carrière dont les possibilités sont multiples et inégalées.
- Le brevet fédéral de contremaître a également été « remastérisé » et les candidats évoluant sous ce régime passeront leurs examens en 2025. Les différents centres romands – nos partenaires, que nous remercions – ont entrepris un travail colossal afin que cette nouvelle filière si importante pour notre branche soit prête à temps pour éviter une interruption dans dite formation, ce qui aurait généré une perte de diplômés alors que le besoin est plus que patent.
- De leur côté, les conducteurs de travaux ont vu leur destin changer de main. La formation idoine n'est désormais plus sanctionnée par un

diplôme ES, mais EPS. En résulte un affaiblissement en termes de compétences, dû principalement à une diminution des cours et des domaines enseignés, constat que nous avons déjà dressé. Cependant, et malgré nos réticences, nous avons malgré tout concentré notre énergie, en partenariat avec les autres écoles de la Romandie,



pour asseoir dans les meilleures conditions cette nouvelle formation. La première volée a débuté en janvier 2024. et des enseignements pourront sans nul doute être tirés à terme, à savoir si cette formation correspond aux besoins et attentes, tant des candidats que des entreprises.

- Les machinistes sont une clientèle très prisée, dont la responsabilité nous a été déléguée par l'Etat du Valais. Nos cours sont dispensés depuis plus de 50 ans avec force succès. Alors que les machines et les chantiers se complexifient de plus en plus, que les dangers s'accroissent et que la responsabilité des entrepreneurs va grandissant, la SSE défend un permis allégé au niveau national. Cette philosophie ultra libérale nous déstabilise et nous dérouté. En effet,

comment envisager devoir payer un salaire conséquent pour une formation à notre sens lacunaire, qui ne manquerait pas d'ouvrir la porte à d'autres, bien éloignées des standards actuels? N'oublions pas que les gains générés par un solide bagage professionnel surpassent de loin les montants investis au départ.

La relève représente évidemment un défi permanent et notre branche offre des conditions très intéressantes, quelles que soient les compétences des travailleurs. Durant toute leur carrière, ceux-ci peuvent se former à leur rythme, selon leurs besoins et leurs ambitions. De surcroît, afin de permettre à des personnes étrangères de rejoindre notre Corporation, un cours pour allophones sera mis sur pied cet automne en Valais. Une belle

opportunité, pour des travailleurs entravés par leur méconnaissance de la langue, d'apprendre et de pouvoir par la suite se former, obtenir des diplômes et embrasser la carrière de bâtisseur.

Les besoins de formation à court, moyen et long terme, font l'objet d'intenses réflexions. L'AVE se doit d'être proactive afin de fournir à ses membres les instruments appropriés permettant de développer des entreprises qualifiées et performantes. Actuellement, le futur du centre PASEC fait l'objet de toute notre attention. Nous souhaitons en effet analyser clairement les besoins pour offrir aux intéressés, dirigeants et personnel, des possibilités de formations globales pour remettre à niveau certaines connaissances, eu égard aux innovations techniques, générer par ailleurs des vocations auprès d'ouvriers étrangers à la branche et déterminer le type de modules axés sur la préparation à des formations supérieures.

Les défis sont constants. Preuve en sont de nouvelles formations qui risquent de voir le jour et qu'il faudra intégrer dans notre cursus. Il s'agit ici notamment d'un éventuel apprentissage (CFC) touchant aux processus de construction et de planification, ou d'une maturité professionnelle donnant accès aux formations académiques HES, alors que, pour le moment, aucune filière spécifique n'existe dans notre secteur.

Des perspectives sont donc ouvertes. Reste à traduire et les concrétiser selon les besoins réels de nos membres.





# Caisses sociales

Fort heureusement, les années ne se ressemblent pas forcément. En effet, 2023 fut nettement plus favorable pour le tiers cotisant - soit le rendement des capitaux - puisque, après avoir chuté de plus de 10% en 2022, les marchés financiers ont rapporté largement plus de 5% en 2023 et ce malgré la poursuite du conflit ukrainien, la crise, financière qui a vu disparaître la banque aux 3 voiles, et celle du Moyen-Orient avec l'attaque sanguinaire du Hamas au mois d'octobre.

Les masses salariales en hausse et une inflation en phase de stabilisation ont également contribué à renforcer nos caisses de prévoyance et de préretraite, où une saine capitalisation est nécessaire pour assurer les rentes actuelles et futures.

Ainsi, la CPCV a pu reconstituer ses réserves alors que RETABAT poursuit l'application de sa feuille de route vers la réalisation de ses objectifs.



# Chiffres clés

estimation au 31 janvier 2024

- Degré de couverture: **108.7%**
- Fortune mobilière: **CHF 767 millions**
- Fortune immobilière directe: **CHF 228 millions**
- Rendement: **5.20%**
- Entreprises affiliées: **854**
- Personnes assurées: **7'900**
- Bénéficiaires de prestations: **1'600**
- Nombre d'assurés actifs pour un rentier: **4.9**

# CPCV- Caisse de pension

La CPCV, qui avait vu son taux de couverture baisser à 105.9% en 2022, a pu reconstituer ses réserves pour atteindre à fin 2023 un taux plus confortable de 108.7% [estimé]. De bon augure pour envisager l'avenir avec une certaine sérénité.

Les placements suivant une stratégie prudente et diversifiée, notamment avec un parc immobilier en direct important, sont une source de sécurité face à des événements imprévisibles et non anticipables. Un grand projet à Sion, avec une localisation de premier ordre, devrait débiter cet automne. Assurer des rendements constants avec une belle sécurité et faire profiter la construction valaisanne et donc l'économie, voilà une politique responsable et méritante.

En 2024, le Souverain suisse votera sur la réforme de la LPP. Selon sa décision, des analyses et des modifications s'avéreront absolument nécessaires pour notre caisse également. Si la solidarité intergénérationnelle n'est pas remise en cause, la solidarité entre

les actifs et les rentiers devra à l'avenir être équilibrée pour ne pas péjorer les nouvelles générations quant à la constitution de leur prévoyance. La pyramide des âges, l'arrivée des baby-boomers, l'augmentation de l'espérance de vie, sont autant de facteurs que devra intégrer et analyser le Conseil de fondation afin de pouvoir arrêter les meilleures dispositions en faveur de la branche et de ses collaborateurs. Il s'agira d'être innovatif et conservateur pour poursuivre la mission des fondateurs qui, en 1984, avaient osé créer une caisse avec des prestations nouvelles dont la pertinence n'a jamais été remise en cause.



# Chiffres clés

estimation au 31 janvier 2024

- Degré de couverture: **72%**
- Fortune mobilière: **CHF 58 millions**
- Rendement: **6%**
- Entreprises affiliées: **999**
- Personnes assurées: **10'523**
- Bénéficiaires de prestations: **874**
- Nombre d'assurés actifs pour un rentier: **12**
- Proportion de bénéficiaires ayant ajourné leurs prestations: **43%**

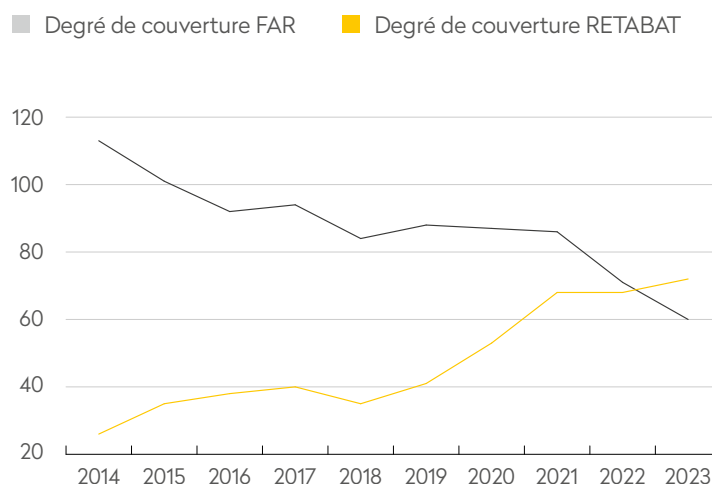
# RETABAT- Caisse de retraite anticipée

Retabat poursuit parfaitement sa feuille de route, avec des vents toujours favorables puisque tant l'augmentation des masses salariales que les rendements des capitaux ont fait croître le taux de couverture à 71.8% [estimé]. Cette évolution est d'autant plus réjouissante que la FAR prend, dans le même temps, le chemin inverse et voit ses réserves fondre, situation qui la contraindra inmanquablement à terme à l'instauration de mesures d'assainissement.

Si les perspectives économiques actuelles se maintiennent, le degré de couverture de 100% devrait être atteint en 2026, ce qui implique que les mesures d'assainissement prises il y a maintenant 10 ans pourront être réduites tour à tour. Le report de la

retraite avec un bonus à la clé jouit d'un grand succès. Cela prouve que certains travailleurs sont toujours en pleine capacité, contrairement à certaines idées reçues, et qu'ils souhaitent poursuivre leur carrière un ou deux ans de plus. Cette main-d'œuvre est d'autant plus intéressante au regard de la pénurie que subit actuellement notre branche. La transmission du savoir et de l'expérience est un atout indubitable et doit être intégrée dans les réflexions des partenaires sociaux et de la fondation afin de pouvoir, comme à son origine, donner l'opportunité aux travailleurs atteints dans leur santé de terminer leur carrière professionnelle dans la dignité et aux autres de poursuivre leur activité, avec de la reconnaissance, en faveur de la relève de notre canton.

## Evolution du degré de couverture





# CAFIB – Caisse d’allocations familiales

## Des résultats solides

Les nouvelles dispositions légales sont entrées en vigueur en 2023. Au-delà de l’augmentation des montants alloués, une incongruité a vu le jour. En effet, sur décision du Conseil d’Etat, la cotisation à charge des travailleurs a dû être augmentée de 0.30 à 0.42 %, alors que les comptes de la majorité des caisses d’allocations familiales étaient positifs. De ce fait, nombre de caisses – à l’instar de la CAFIB – n’ont pas augmenté leur taux global de cotisations, mais uniquement appliqué une répartition différente entre cotisations employeur/employé.

Par ailleurs, la CAFIB a mis fin à une exception discutée et discutable, à savoir un bonus mensuel de 10 francs sur chaque allocation versée. Avec la bonne conjoncture économique, la Caisse présente des résultats très solides pour 2023.

Le Conseil d’Etat, usant de la compétence octroyée par le Grand Conseil, a décidé de réduire le taux à charge des travailleurs à 0,17 % en 2024. Cette baisse importante n’a pas été répercutée sur la cotisation patronale. En effet, les perspectives et les réserves accumulées pendant une période où seuls les entrepreneurs cotisaient

ont heureusement empêché une augmentation des charges nullement nécessaire, au vu des autres hausses de la caisse maladie et de la TVA.

La CAFIB alloue encore et toujours de nombreuses allocations familiales, pour près de CHF 23 millions par année, auprès de 2’500 allocataires, en faveur de plus de 4’000 enfants ou étudiants.



# Assurance indemnité journalière maladie

## Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras – un contrat collectif attractif

L'utilisation optimale de nos réserves et de de notre fonds de fluctuation nous avait permis de baisser puis de maintenir nos primes attractives sur la période 2021-2023. Cependant, malgré un plein emploi et un manque de main-d'œuvre, les prestations ont fortement augmenté ces deux dernières années, de plus de 30%. Nous avons dû en conséquence nous résoudre à un relèvement modéré des cotisations pour 2024, à raison de 0,2 pourcent.

Il n'est pas inutile de rappeler que notre contrat collectif est un contrat de

solidarité entre tous les entrepreneurs valaisans. Cela étant, plus sa base est large, plus les primes d'assurance sont lissées. De grandes fluctuations sont ainsi évitées en cas d'annus horribilis.

Des offres concurrentes sont parfois proposées à des entreprises présentant, au moment de l'offre, un faible taux de sinistralité, ce qui leur permet d'obtenir des conditions intéressantes. Toutefois, malgré toutes les mesures prises en faveur de la sécurité ou de la santé au travail, des incidents peuvent survenir. Leurs effets sur les primes sont immédiats et dans des proportions bien plus importantes, aux conséquences financières non négligeables. Dès lors, l'adage «un tiens

vaut mieux que deux tu l'auras» prend toute son importance. Non seulement notre contrat collectif peut amortir ces chocs pour vous éviter de désagréables surprises, mais également garantir des connaissances et de l'expérience en matière d'assurances, respectivement des revenus à l'AVE, pouvant être affectés à la défense de ses membres.

Nous laissons le soin au lecteur de poser sa réflexion et espérons que ceux pour qui ce n'est pas encore le cas rejoignent notre contrat, compétitif et surtout assurant une parfaite application de la convention collective de travail, sans ambiguïté ni exception.



# Finances et comptes



# Finances

## Quand le bâtiment va, tout va ! Le fameux dicton pourrait résumer à lui seul nos comptes annuels 2023.

La forte activité déployée par les entreprises de construction, particulièrement nos membres, s'est traduite par une évolution très favorable des masses salariales déclarées à nos caisses sociales. Une situation qui génère - pour nous aussi - plus de travail, mais également plus de revenus. Et finalement cette activité soutenue est une réjouissance évidente pour l'ensemble de la branche.

### Comptes d'exploitation

Les honoraires de gestion constituent l'essentiel de nos produits et certains, calculés sur les masses salariales, suivent donc logiquement cette tendance haussière. Globalement, nos recettes progressent de +3.9%, passant de CHF 5'935'756 en 2022 à CHF 6'168'618 pour l'exercice sous revue, dont 75.4% d'honoraires, 11.9% de produits d'immeubles, 1.9% de produits financiers, 9.3% de cotisations de nos membres et 1.4% d'autres produits.

Malgré ce regain d'activité, nos charges ont dans l'ensemble diminué de -2.1%, à CHF 5'531'700. Ce sont principalement les charges de personnel, en baisse de plus de CHF 240'000, qui ont permis ce bon résultat. Les autres charges, d'exploitation et d'immeubles, sont maîtrisées et conformes aux prévisions.

Cette diminution des dépenses, conjointement à l'augmentation des recettes, permet un cash-flow en forte hausse, à CHF 636'918, soit une marge d'autofinancement confortable qui nous permet de conséquents amortissements et de financer totalement d'importants travaux de rénovation sur nos immeubles.

### Résultat

Le résultat de l'année comptable 2023 se solde par un excédent de recettes de CHF 86'993, alors que l'année précédente, nous avons dû enregistrer une perte de CHF -68'418.

### Bilan

Ce résultat positif et la marge d'autofinancement dégagée par le compte d'exploitation 2023 permettent

d'asseoir encore un peu plus notre bilan, dont la structure est déjà saine et solide.

Au niveau de l'actif, les réalisables sont essentiellement constitués des comptes courants tenus avec les différentes entités que nous gérons, notamment les caisses sociales. L'augmentation de la valeur de notre portefeuille de titres démontre que les marchés financiers, après avoir fortement souffert en 2022, se sont bien repris. La valeur de nos deux immeubles a pu être réduite, malgré les investissements consentis, grâce aux amortissements.

Au niveau du passif, seuls 4.3% sont constitués d'engagements encore à payer à la date de clôture des comptes, alors que le solde de 95.7% représente

## Recettes



- Produits des honoraires de gestion
- Produits financiers
- Produits d'immeubles
- Cotisations des membres
- Autres produits

## Dépenses



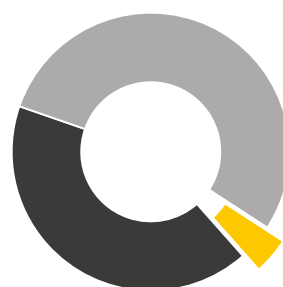
- Charges de personnel
- Frais informatiques
- Charges d'immeubles
- Amortissements
- Autres charges

## Actifs



- Immobilisés
- Liquidités
- Titres et placements
- Réalisables à court terme

## Passifs



- Provisions
- Capitaux propres
- Capitaux étrangers à court terme

# Comptes d'exploitation

	COMPTES 2022		COMPTES 2023	
<b>RECETTES</b>	<b>5'935'756</b>	100.0	<b>6'168'618</b>	100.0
Produits des honoraires de gestion	4'478'801	75.5	4'653'141	75.4
Produits d'immeubles	692'777	11.7	733'729	11.9
Produits financiers	98'638	1.7	118'504	1.9
Cotisations des membres	550'890	9.3	576'622	9.3
Autres produits	114'650	1.9	86'621	1.4
<b>DÉPENSES</b>	<b>-5'652'866</b>	-95.2	<b>-5'531'700</b>	-89.7
<b>Charges de personnel</b>	<b>-3'691'198</b>	-62.2	<b>-3'450'312</b>	-55.9
Salaires	-2'302'066	-38.8	-2'566'183	-41.6
Prestations sociales	-1'389'132	-23.4	-884'129	-14.3
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-2'021'982</b>	-34.1	<b>-2'136'002</b>	-34.6
Assemblées et séances	-189'066	-3.2	-156'289	-2.5
Lobby et cotisations associations tierces	-271'123	-4.6	-355'129	-5.8
Communications	-97'500	-1.6	-88'418	-1.4
Ristournes aux membres AVS	-131'033	-2.2	-134'271	-2.2
Frais informatiques	-450'964	-7.6	-558'458	-9.1
Développement succursale AVS	-7'031	-0.1	0	0.0
Assurances	-295'283	-5.0	-292'479	-4.7
Frais de bureau, ports et télécommunications	-158'006	-2.7	-161'921	-2.6
Frais de locaux, chauffage, nettoyages	-89'324	-1.5	-114'738	-1.9
Dictionnaire du maçon	-25'055	-0.4	0	0.0
Impôts	-127'726	-2.2	-123'495	-2.0
Autres charges	-179'869	-3.0	-150'804	-2.4
<b>Charges d'immeubles</b>	<b>-305'340</b>	-5.1	<b>-318'600</b>	-5.2
Sion, avenue de la Gare 39	-61'077	-1.0	-70'298	-1.1
Sion, rue de l'Avenir 11	-244'264	-4.1	-248'303	-4.0
<b>Variations des réserves</b>	<b>365'654</b>	6.2	<b>373'214</b>	6.1
Développement informatique	0	0.0	0	0.0
Réserve spéciale (développement succ. AVS)	250'000	4.2	0	0.0
Fluctuations sur titres	-110'401	-1.9	373'214	6.1
Promotion de la formation	25'055	0.4	0	0.0
Retraite anticipée	201'000	3.4	0	0.0
Immeubles	0	0.0	0	0.0
<b>CASH-FLOW</b>	<b>282'890</b>	4.8	<b>636'918</b>	10.3
<b>Amortissements</b>	<b>-351'308</b>	-5.9	<b>-549'925</b>	-8.9
Mobilier et machines de bureau	-105'098	-1.8	-67'677	-1.1
Immeubles	-246'211	-4.1	-482'248	-7.8
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-68'418</b>	-1.2	<b>86'993</b>	1.4



# Bilan au 31 décembre 2023

	31.12.2022		31.12.2023	
<b>ACTIFS</b>	<b>13'580'120</b>	<i>100.0</i>	<b>13'520'902</b>	<i>100.0</i>
Liquidités	1'608'447	<i>11.8</i>	1'019'323	<i>7.5</i>
Caisses et autres comptes de trésorerie	1'608'447	<i>11.8</i>	1'019'323	<i>7.5</i>
Réalisables à court terme	1'662'879	<i>12.2</i>	1'938'289	<i>14.3</i>
Débiteurs	31'555	<i>0.2</i>	36'067	<i>0.3</i>
Autres	1'631'324	<i>12.0</i>	1'902'223	<i>14.1</i>
Titres et placements	3'018'173	<i>22.2</i>	3'491'387	<i>25.8</i>
Portefeuille titres	4'439'383	<i>32.7</i>	4'439'383	<i>32.8</i>
Autres participations permanentes	100'001	<i>0.7</i>	200'001	<i>1.5</i>
Provision fluctuations sur titres	-1'521'211	<i>-11.2</i>	-1'147'997	<i>-8.5</i>
Immobilisés	7'290'621	<i>53.7</i>	7'071'903	<i>52.3</i>
Immeubles	10'529'666	<i>77.5</i>	10'529'666	<i>77.9</i>
Fonds d'amortissements immeubles	-3'239'046	<i>-23.9</i>	-3'457'764	<i>-25.6</i>
Mobilier, machines et autres immobilisés	1	<i>0.0</i>	1	<i>0.0</i>
<b>PASSIFS</b>	<b>13'580'120</b>	<i>100.0</i>	<b>13'520'902</b>	<i>100.0</i>
Capitaux étrangers à court terme	727'660	<i>5.4</i>	581'448	<i>4.3</i>
Créanciers	727'660	<i>5.4</i>	581'448	<i>4.3</i>
Provisions	5'657'946	<i>41.7</i>	5'657'946	<i>41.8</i>
Fonds de rénovation immeubles	3'380'000	<i>24.9</i>	3'380'000	<i>25.0</i>
Autres provisions	2'277'946	<i>16.8</i>	2'277'946	<i>16.8</i>
Capitaux propres	7'194'515	<i>53.0</i>	7'281'508	<i>53.9</i>
Réserve légale issue du bénéfice	7'262'933	<i>53.5</i>	7'194'515	<i>53.2</i>
Résultat de l'exercice	-68'418	<i>-0.5</i>	86'993	<i>0.6</i>



# AVE - Carte de visite



# AVE en chiffres

**1919**

année de fondation

**251**

membres

**9**

membres du  
comité

**2'551**

personnes formées  
(2023)

**27.1**

EPT

**6.0**

millions de budget  
(CHF)

# Principales prestations

## Administratives

Allocations familiales, retraite anticipée,  
contrat collectif d'assurance maladie,  
prévoyance professionnelle, fonds  
paritaire

## Juridiques

Droit de la construction, droit du travail,  
droit sur les marchés publics

Assurance protection juridique  
[CHF 50'000]

Fiches juridiques / Veille légale

## Techniques et économiques

Norme SIA, Sécurité au travail, ISO,  
contrôles OPAIR

## Formation professionnelle

Certification Eduqua  
Formation initiale  
[maçon, constructeur de route]

Diplôme de Chef d'équipe

Permis machiniste

Modules maîtrise fédérale

Soutien à la formation  
[bourses, prêts d'honneur indemnités]

# Le comité de l'AVE



**Gaëtan Reynard**  
Président



**Manfred Schmid**  
Vice-Président



**Nicolas Chablais**  
Vice-Président



**Stefan Volken**  
Membre du Haut-Valais



**Rinaldo Andreggen**  
Membre du Haut-Valais



**Frédéric Monnet**  
Membre du Valais central



**Frédéric Debons**  
Membre du Valais central



**Frédéric Lambiel**  
Membre du Bas-Valais



**Christian Luyet**  
Membre du Bas-Valais

# La direction



**Serge Métrailler**  
Directeur

Responsable de l'administration générale, du secrétariat patronal au titre d'adjoint au secrétaire général (contrôles, commission paritaire, Association Valaisanne des Entreprises de Carrelage, partenaires sociaux), des conseils et protection juridique, des relations extérieures, de la représentation, du contact avec les médias et des ressources humaines.



**Yvan Jollien**  
Sous-directeur

Responsable de l'administration (finances et comptabilité) et de la gestion des caisses sociales (allocations familiales, caisse de pension, caisse de retraite anticipée, caisse-maladie).



**Kilian Lötscher**  
Sous-directeur

Responsable de la formation professionnelle (office régional de placement, machinistes, chefs d'équipe, contremaîtres, formation continue, maîtrise, articles 32 à 34), fonds paritaire, parcours sécurité.



**Chiara Meichtry-Gonet**  
Sous-directrice


Responsable de la communication et de la coordination, du lobbying politique et économique et des relations avec les associations et organismes partenaires. Secrétaire générale de constructionvalais.







**Association Valaisanne des Entrepreneurs**

 Rue de l'Avenir 11  
1950 Sion

 Tél. 027 327 32 32  
 Fax 027 327 32 82

 [info@ave-wbv.ch](mailto:info@ave-wbv.ch)  
 [www.ave-wbv.ch](http://www.ave-wbv.ch)

**AVE**  
**WBV** 